

19/08/2004

Le drame d'un retraité toulonnais qui veut revoir son petit-fils

Le grand-père malade espère vivre jusqu'au jugement

LE COLONEL TOULONNAIS en retraite, M. Michel Miallot, qui voudrait voir une dernière fois son unique petit-fils de 11 ans avant que le cancer ne l'en empêche définitivement (nos éditions des 1^{er}, 2^e et 3 juillet derniers) est toujours suspendu à l'attente de la décision d'un juge aux affaires familiales du TGI d'Aix-en-Provence.

Sa santé ne s'est pas améliorée, mais son épouse ne désespère pas qu'il puisse atteindre la date fatidique du 28 septembre prochain, où le magistrat rendra sa décision quant à l'exercice de ce droit de visite. Depuis le 29 juin, M^{me} Miallot, plongée dans le désarroi, a multiplié les démarches pour tenter d'accélérer le cours de la justice. En vain.

Elle a pu constater, par les témoignages recueillis par le comité de soutien qui s'est créé à Toulon autour de son mari, que leur situation est somme toute banale. Ce qui l'a décidée à envisager la création d'une association " SOS grands-parents ", pour tenter de faire évoluer les choses en matière de droit de visite des

ascendants sur leurs petits-enfants.

Pétition et courriers jusqu'au sommet de l'Etat

Miné par une cruelle maladie dont il a eu la révélation le 30 avril dernier, M. Miallot s'est résolu, après l'échec d'une tentative de médiation familiale, à demander à un juge de revoir son petit-fils, avec lequel il a fait beaucoup de sport, mais que sa fille tient éloigné de lui à Salon-de-Provence après avoir coupé les ponts en juin 2003.

Devant l'urgence de cette requête, liée à la progression de la maladie, M^e Lionel Alvarez (barreau de Draguignan), avocat des grands-parents, avait obtenu du président du TGI d'Aix que cette affaire soit plaidée à date fixe le 29 juin 2004, à la veille des vacances judiciaires. Après avoir entendu les grands-parents et la mère de l'enfant, le JAF a mis sa décision en délibéré au 28 septembre.

Un délai qui semble une éternité aux époux Miallot. Ils n'ont toujours pas compris que le juge n'ait pas pris en compte leur désir d'une décision rapide.

Dans l'espoir de voir raccourcir ce délai, M^{me} Miallot a pris l'initiative de recueillir des signatures via un comité de soutien créé dans son quartier du Mourillon à Toulon. Près de 800 pétitionnaires ont signé les courriers qu'elle a adressés début août à Hubert Falco, au premier président de la cour d'appel d'Aix, au Garde des Sceaux et au président de la République.

« Seul l'Elysée m'a répondu, pour me signifier qu'en vertu du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, le président Chirac ne pouvait rien pour nous. »

Aujourd'hui, M^{me} Miallot se laisse gagner par le découragement.

« Au moins j'aurais fait quelque chose. Je ne suis pas restée à attendre. Tout ce que j'espère, c'est que cela ne va pas nous porter préjudice. Mais le juge d'Aix a dû être agacé et je suis à peu près persuadée que nous n'aurons pas gain de cause. »

L'espoir de survivre encore plus d'un mois

Ce qui a le plus surpris la grand-mère toulonnaise, « c'est que

notre situation est finalement très banale. J'ai reçu des coups de fils de la France entière de gens, malades ou non, qui se trouvent dans la même situation que nous. Certains n'ont pas pu voir leurs petits-enfants depuis plus de deux ans. D'autres m'ont dit qu'ils faisaient un chèque à leur fille ou leur belle-fille chaque fois qu'elle leur amenait les petits ».

A l'hôpital, M. Michel Miallot se maintient pour l'instant. Privé de traitement depuis un mois, en raison de mauvaises analyses sanguines, il a subi vendredi dernier un premier protocole allégé de chimiothérapie qui l'a beaucoup fatigué.

La possibilité de poursuivre le traitement est liée à de nouvelles analyses.

« J'espère qu'il pourra aller jusqu'à fin septembre, si d'aventure on lui autorise une visite à son petit-fils. »

A son ton résigné, on sent que M^{me} Miallot aussi est très fatiguée par ce pénible combat.

G. D